

**Premier supplément en date du 22 juillet 2019
au prospectus de base en date du 1^{er} avril 2019**



Département des Bouches-du-Rhône

Programme d'émission de titres de créance

**(Euro Medium Term Note Programme)
500.000.000 d'euros**

Le présent supplément (le *Supplément*) complète et doit être lu conjointement avec le prospectus de base en date du 1^{er} avril 2019 (le *Prospectus de Base*), visé par l'Autorité des marchés financiers (l'*AMF*) sous le numéro n°19-123 en date du 1^{er} avril 2019, préparé par le Département des Bouches-du-Rhône (le *Département des Bouches-du-Rhône* ou l'*Emetteur*) et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 500.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le *Programme*).

Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le prospectus de base a été rédigé et visé dans le cadre de l'article 212-2 du Règlement Général de l'AMF, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil en date du 24 novembre 2010 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la *Directive Prospectus*).

A compter du 21 juillet 2019, date de l'entrée en vigueur du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs immobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71/CE (le Règlement Prospectus), l'Emetteur est hors du champ d'application du Règlement Prospectus ; en conséquence, le Supplément ne constitue pas un supplément au prospectus de base au sens du Règlement prospectus et ne fera donc pas l'objet d'un visa de l'AMF.

Le présent Supplément a été préparé afin de présenter le Compte administratif (CA) 2018 voté par l'Assemblée Départementale le 27 juin 2019, ainsi que les grands agrégats issus du CA et les éléments d'éclairage de ce dernier.

Des copies de ce Supplément sont disponibles sans frais (i) au siège de l'Emetteur et dans les bureaux de tout Agent Payeur dont les coordonnées figurent à la fin du Prospectus de Base et sur le site internet de l'Emetteur (www.departement13.fr/le-13/institution/le-budget/lemprunt-obligataire).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

TABLE DES MATIERES

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018	p.4
INFORMATIONS GENERALES	p.26
RESPONSABILITE DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE	p.27

Le présent Supplément a pour objet de porter à la connaissance des investisseurs :

- les données du compte administratif 2018 voté le 27 juin 2019,
- les grands agrégats issus du CA 2018,
- les éléments d'éclairage du CA 2018.

Les informations contenues dans le présent Supplément complètent et s'insèrent à la suite des informations contenues au paragraphe 5 « Les comptes administratifs 2016 et 2017 » (pages 109-125) de la section « Description de l'Emetteur » du Prospectus de Base.

Par ailleurs, les points 1 et 2 de la section « Informations générales » du prospectus de base (page 179) sont modifiés. La nouvelle rédaction de ces deux points figure en page 26 du présent supplément.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

A ce jour, les comptes du Département des Bouches-du-Rhône ne sont soumis à aucune obligation de certification par un commissaire aux comptes. Ils sont approuvés chaque année au plus tard le 30 juin par le Conseil départemental dans le compte administratif (CA) qui retrace la réalisation des dépenses et des recettes pour un exercice. Ce compte doit être conforme au compte de gestion établi par le comptable public qui assure le paiement des dépenses, ainsi que le recouvrement de l'ensemble des recettes de l'Emetteur.

1. Présentation et analyse du CA 2018.

Le CA du Département pour l'exercice 2018 a été approuvé par le Conseil départemental en séance publique du 27 juin 2019, en conformité avec le compte de gestion du payeur départemental.

Les chiffres du Département se divisent en cinq comptabilités distinctes. En effet, la loi impose que certaines activités soient isolées des missions générales du Département (structures d'accueil à caractère social [CMPPD¹, DIMEF²]; services industriels et commerciaux à régime fiscal particulier [ports, réalisations de prestations scientifiques]) :

- le budget général (BG)³ ;
- le budget annexe du CMPPD (assistance aux familles et enfants en difficulté) ;
- le budget annexe de la DIMEF (structure d'accueil enfance) ;
- le budget annexe des ports⁴ (aménagement et gestion de 7 ports maritimes de pêche et de plaisance) ;
- le budget annexe du LDA⁵ (santé humaine, animale et végétale).

¹ Centre médico-psycho-pédagogique départemental (instruction M22).

² Direction des maisons de l'enfance et de la famille (instruction M22).

³ Instruction budgétaire et comptable M52.

⁴ Instruction M4.

⁵ Laboratoire départemental d'analyses (instruction M52).

Poids des dépenses et activités (CA 2018) – crédits réels / en M€

Budgets	Fonct.	Invest.	Total	Structure	Observations
Budget général	2 044,9	421,7	2 466,6	98,8%	
CMPPD	2,1	0,0	2,1	0,1%	financé par prix de séance sécurité sociale
DIMEF	19,9	0,2	20,1	0,8%	financé par dotation globale (source BG)
Ports	0,8	0,9	1,7	0,1%	financé par redevance des ports et dotation BG
LDA	5,8	0,2	6	0,2%	facturation des prestations et dotation BG (missions service public)
Total	2 073,5	423	2 496,5	100,0%	

Budget général, fonctionnement : dépenses réelles de fonctionnement hors provisions.

Budget général, investissement : dépenses hors dette

Les présentations qui suivent ne tiennent pas compte des budgets annexes en raison de leur faible poids financier au regard du budget général.

Bilan simplifié au 31 décembre (compte de gestion) – en K€

Immobilisations incorporelles	2 233 196	TOTAL FONDS PROPRES	7 198 855
Immobilisations corporelles	5 702 416	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	28 776
Immobilisations financières	28 282	Dettes financières à long terme	865 157
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 963 894	Dettes à court terme	128 943
TOTAL ACTIF CIRCULANT	264 847	TOTAL DETTES	994 100
Comptes de régularisation	744	Comptes de régularisation	7 755
TOTAL ACTIF	8 229 485	TOTAL PASSIF	8 229 485

A. L'APPROCHE GLOBALE

Le volume des dépenses réelles et mixtes au CA 2018 est de 2.532,6 M€ (dette incluse), pour 2.653,4 M€ de recettes. Le CA 2018 s'est clôturé par un excédent cumulé de 68,2 M€.

Les restes à réaliser de l'exercice 2018 représentent 68,1 M€ en dépenses. Ceux-ci se divisent en 59,5 M€ au titre du fonctionnement et 8,6 M€ pour l'investissement. En recettes, ils sont de 9,5 M€ (dont, au titre de l'investissement, 8,7 M€ d'emprunts reportés).

Après prise en considération des restes à réaliser 2018, le résultat cumulé de clôture laisse donc une marge de 9,6 M€ permettant le financement de l'exercice 2019.

Section de fonctionnement – crédits réels / en K€

Dépenses	2017	2018	Var.	Recettes	2017	2018	Var.
Charges à caractère général	109 577	115 973	5,8%	Impositions directes	673 679	666 497	-1,1%
Charges de personnel	322 604	329 317	2,1%	Autres impositions	1 045 963	1 075 400	2,8%
RSA	527 547	528 920	0,3%	Dotations	408 460	405 948	-0,6%
APA	165 439	172 012	4,0%	RSA / APA	88 860	91 862	3,4%
Autres charges de gestion courante	817 300	831 996	1,8%	Autres produits de gestion courante	79 989	82 432	3,1%
Charges financières	14 410	14 157	-1,8%	Produits financiers	4 797	1 907	-60,3%
Dotations aux provisions	4 122	18 889	358,2%	Reprises sur provisions	30 223	4 608	-84,8%
Autres	49 301	52 559	6,6%	Autres	38 362	19 961	-48,0%
TOTAL	2 010 300	2 063 823	2,7%	TOTAL	2 370 333	2 348 613	-0,9%
EPARGNE BRUTE					360 033	284 790	-20,9%

NB : toutes opérations incluses.

Section d'investissement – crédits réels / en K€

Dépenses	2017	2018	Var.	Recettes	2017	2018	Var.
Subventions versées	293 920	282 513	-3,9%	Dotations	23 048	19 105	-17,1%
Travaux	84 290	69 688	-17,3%	Subventions reçues	16 957	13 854	-18,3%
Immobilisations incorporelles et corporelles	46 993	67 755	44,2%	Emprunts	114 686	116 498	1,6%
Immobilisations financières	4 443	1 704	-61,6%	Immobilisations financières	3 421	338	-90,1%
Capital de la dette	49 679	47 138	-5,1%	Autres	523	3 456	555,0%
Réaménagement de dette	2 646	6	-99,8%				
TOTAL	481 971	468 804	-2,7%	TOTAL	158 635	153 251	-3,4%
BESOIN DE FINANCEMENT					-323 336	-315 553	-2,4%

NB : hors régularisations comptables exceptionnelles.

En section de fonctionnement, le taux de réalisation des dépenses atteint 95% en 2018 et celui des recettes dépasse les 100%. En dépenses, ce chiffre s'explique par le fait que toutes les actions engagées ne sont pas réalisées en année n. A contrario, pour les recettes, les prévisions sont effectuées de manière prudente en début d'année, particulièrement en matière de droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Avec l'encaissement de recettes exceptionnelles, cela permet en général de dépasser les inscriptions.

En investissement, le taux de réalisation des dépenses hors dette est de 84% en 2018. Les recettes sont réalisées à plus de 100%.

en K€	Fonctionnement				Investissement			
	Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Prévisions	2 099 724	2 164 739	2 326 544	2 291 178	500 355	499 321	45 629	41 669
Réalisations	2 010 300	2 063 823	2 370 333	2 348 613	429 646	421 666	43 950	36 753
% de réalisation	95,7%	95,3%	101,9%	102,5%	85,9%	84,4%	96,3%	88,2%

NB : crédits réels – hors régularisations comptables exceptionnelles, capital de la dette et résultats reportés.

Au 31 décembre 2018, l'encours de dette s'élevait à 859,6 M€, soit 420 € par habitant, pour une moyenne nationale de l'ordre de 518 €⁶. Le taux d'endettement était de 37% et le ratio de solvabilité de 3,1 ans, contre des moyennes nationales de 49,4% (source : Observatoire des finances et de la gestion publique locales, juin 2019) et 4,1 ans pour les départements hors collectivité de Corse (source : Observatoire des finances et de la gestion publique locales, juin 2019).

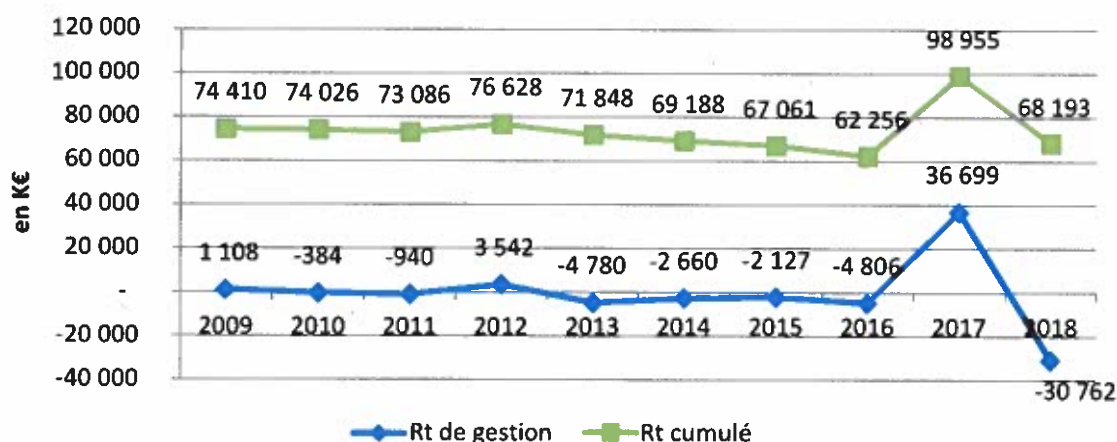
Capacité et besoin de financement des investissements

En 2018, le volume des investissements hors dette à financer s'est élevé à 421,7 M€⁷.

Ce besoin de financement a été couvert par l'épargne nette à hauteur de 237,7 M€ (56,4%), par 116,5 M€ d'emprunt (27,6%), par les recettes définitives d'investissement qui se sont élevées à 36,8 M€ (8,7%), le solde étant complété par un prélèvement sur excédent reporté de 30,7 M€ (7,3%). L'autofinancement des investissements s'élève donc à 72%.

Evolution du résultat de gestion et du résultat cumulé

Sur la période 2013-2017, le résultat cumulé du Département est resté relativement stable, voisin de 70 M€, avec un pic relatif en 2017 (99 M€). L'exercice 2018 s'inscrit dans le droit fil des exercices précédents avec 68,2 M€, soit 10 jours de dépenses⁸.



⁶ Départements de métropole (hors Paris) au 31/12/2018 (source : Observatoire des Finances et de la gestion publique locales, juillet 2019).

⁷ Hors restes à réaliser.

⁸ Exprimé en jours calendaires et hors emprunts revolving

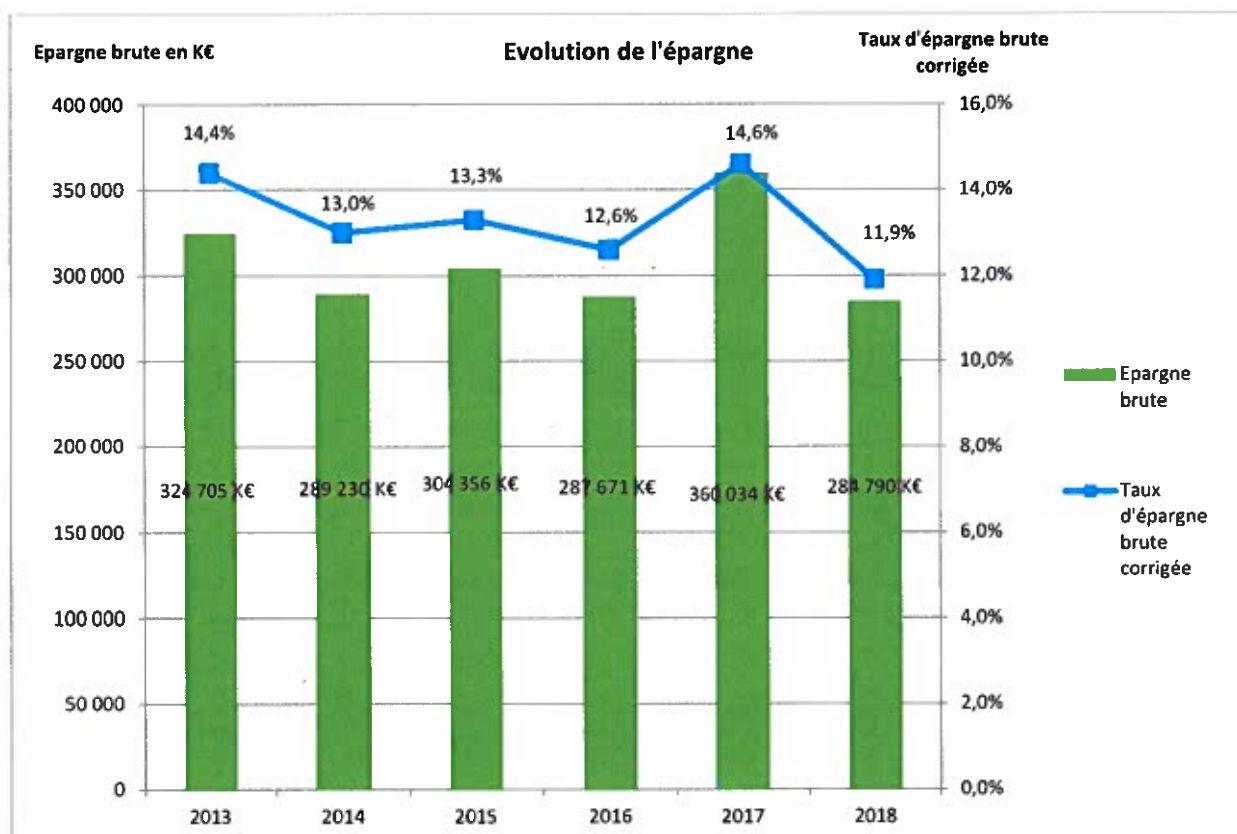
Evolution de l'épargne et de la capacité de désendettement

On appelle « épargne brute », le supplément dégagé en section de fonctionnement entre les dépenses et les recettes. Ce solde permet le financement de la politique d'investissement de la collectivité.

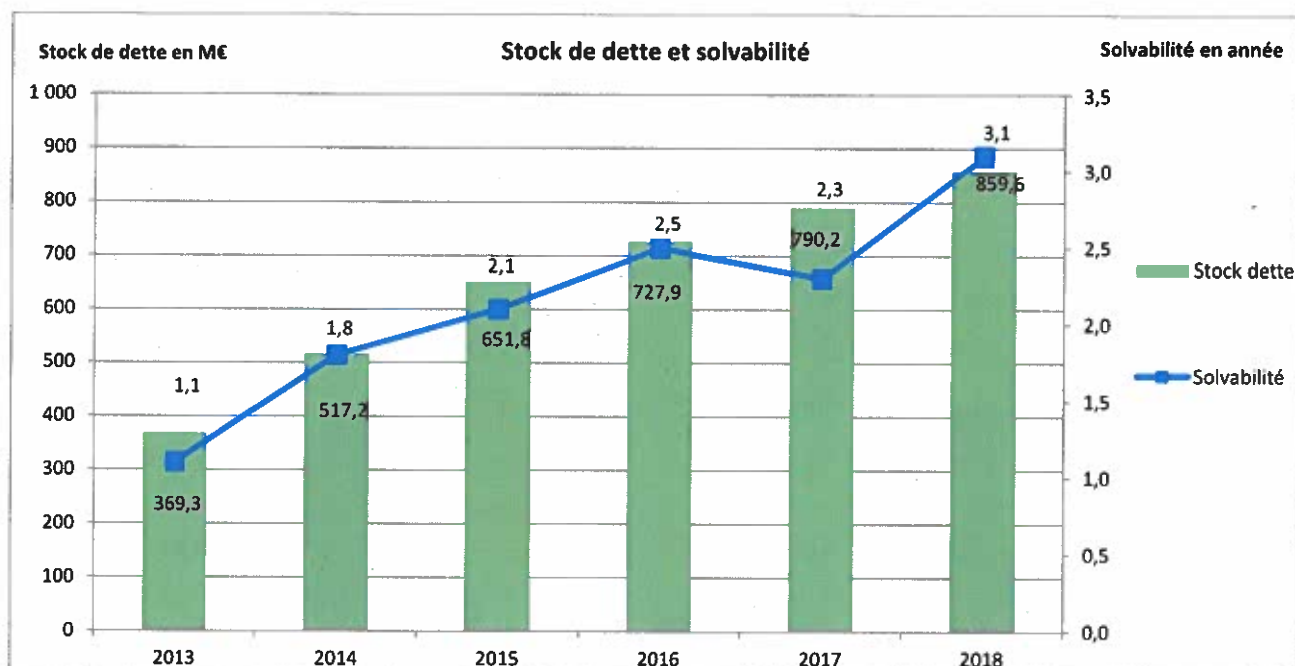
L'épargne brute affichée au CA, soit 285 M€, mérite cependant d'être affinée et donc retraitée, afin de neutraliser les cessions d'actifs (6,2 M€ en 2018).

Ainsi, en 2018, l'épargne brute corrigée s'élève à 279 M€ contre 344,4 M€ en 2017.

Le taux d'épargne brute exprime le rapport de l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement. Il passe de 14,6% en 2017 à 11,9% en 2018.



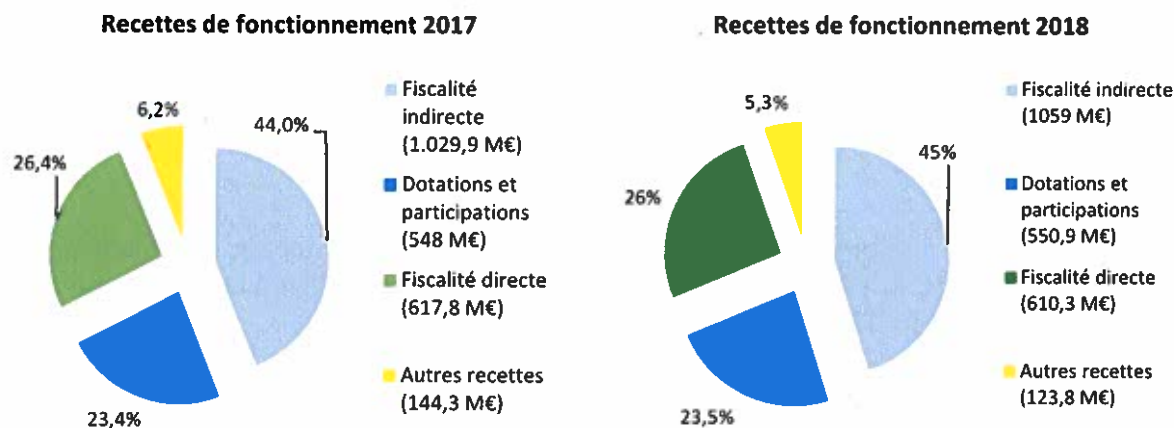
L'endettement du Département (869,6 M€) rapporté à l'épargne brute (285 M€) conduit à un ratio de solvabilité de 3,1 ans fin 2018. Il constitue une marge de manœuvre significative. En effet, comparé à la moyenne nationale des départements, hors collectivité de Corse (4,1 ans au 31/12/2018) et au plafond fixé par les textes (10 ans dans l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques 2018/2022), cela laisse une possibilité d'endettement supplémentaire conséquente.



B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement (hors provisions) ont évolué de +0,2%, passant de 2.340,1 M€ en 2017 à 2.344 M€ en 2018.

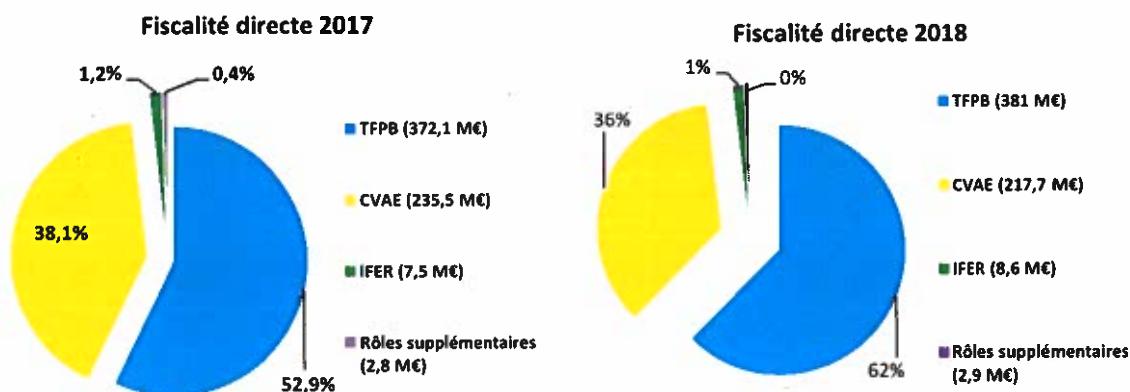


NB : hors provisions et régularisations comptables.

La fiscalité directe : 610,3 M€

Les recettes de fiscalité directe sont en légère régression. Cette baisse est essentiellement liée aux modalités de compensation du transfert de la compétence transports à la Région (baisse du montant reversé par la Région en raison du décalage

du transfert des transports scolaires). Elles sont composées principalement du produit de la TFPB (381 M€), dont le taux est resté stable, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (122,1 M€), du reversement par la Région d'une partie de la CVAE transférée (95,6 M€ contre 115,4 M€ en 2017) et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) (8,6 M€).

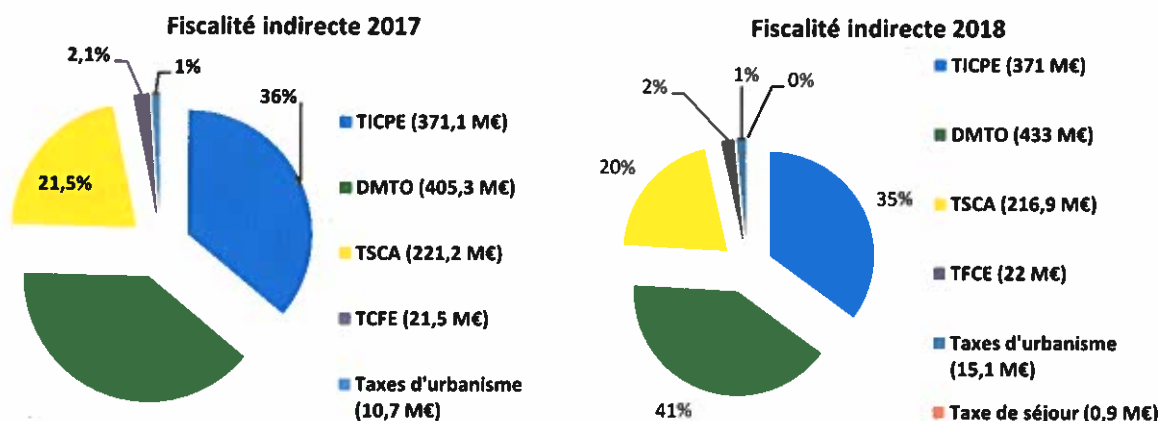


NB : hors frais de gestion de la TFPB et FNGIR.

La fiscalité indirecte : 1.059 M€

Le produit fiscal indirect 2018 est en hausse de 2,8%. Il est notamment composé du produit des DMTO (433 M€), ou encore de la taxe d'aménagement pour un montant de 15,1 M€. Le Département perçoit également le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (371 M€), celui de la taxe sur les conventions d'assurances (216,9 M€) ou encore de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (22 M€). A l'exception des DMTO qui portent la dynamique de la fiscalité indirecte (avec près de 7% d'augmentation), ces recettes sont plutôt stables.

Au titre de l'ensemble de ses recettes fiscales directes et indirectes, le Département a reversé, via de la péréquation horizontale 49,4 M€, essentiellement en direction des fonds assis sur les DMTO.



NB : hors attribution du fonds de péréquation des DMTO.

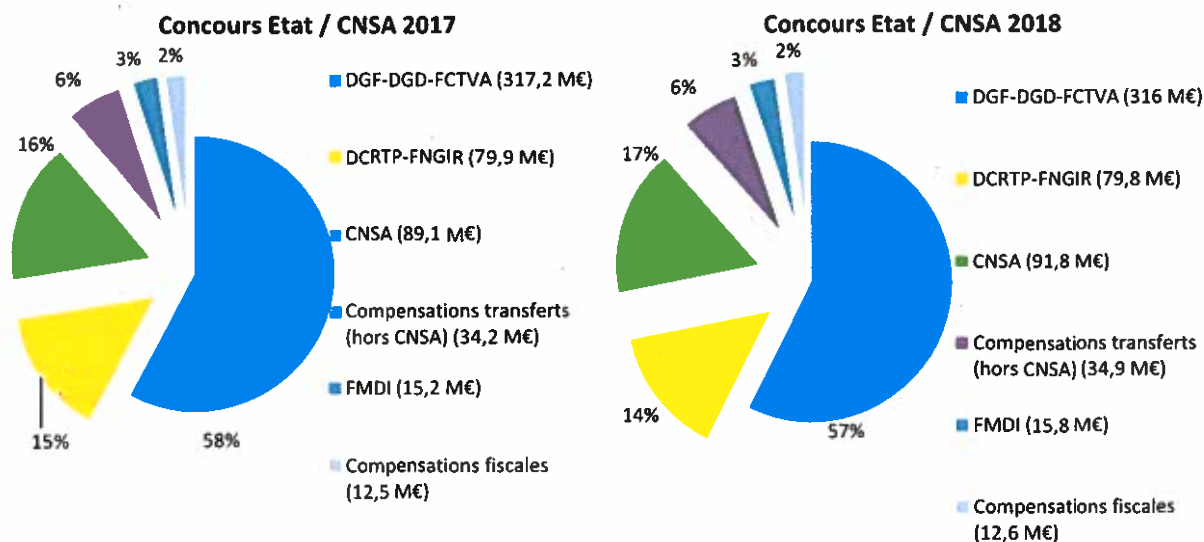
Les concours de l'Etat et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : 550,9 M€

La DGF représente 302,8 M€, en baisse de 1 M€. La dotation générale de décentralisation est inchangée depuis plusieurs années (11,9 M€).

Par ailleurs, des dispositifs de compensation garantissent la neutralité financière de la réforme fiscale de 2011 : le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) (37,7 M€) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (42,1 M€). Le Département a également été attributaire d'une compensation de 15,8 M€ au titre du fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI), en progression de 3,4%. Elle est destinée à atténuer les déficits de financement du RSA.

Les concours versés par la CNSA pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), des prestations de compensation du handicap (PCH) et de la dotation pour la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) s'élèvent à 91,8 M€ (+3,1%).

Enfin, le Département perçoit les frais de gestion de la TFPB (18,5 M€), le fonds de compensation de la TVA (1,3 M€) et il est également attributaire d'une recette de péréquation fondée sur les DMTO de 16,4 M€.



NB : dont frais de gestion de la TFPB, FNGIR et attribution de péréquation des DMTO.

Les autres produits (hors provisions) : 123,8 M€

Les recettes et participations issues du secteur social s'élèvent à près de 94 M€. Les autres encaissements proviennent notamment des produits des services et du domaine et ventes diverses, de participations, de produits financiers et de recettes exceptionnelles, et n'appellent pas de commentaires particuliers.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La croissance des dépenses de fonctionnement (2.044,9 M€ hors provision) est de 1,9%.

Dépenses de fonctionnement (hors provisions)					
Libellés	2017	Structure	2018	Structure	Var. 2018/2017
Personnel	339 790,0	16,9%	346 587,8	16,9%	2,00%
Services généraux	115 931,2	5,8%	129 199,2	6,3%	11,44%
Sécurité	71 089,9	3,5%	73 713,4	3,6%	3,69%
Enseignement	51 765,2	2,6%	58 044,8	2,8%	12,13%
Culture et vie sociale	39 282,6	2,0%	41 013,2	2,0%	4,41%
Politiques sociales	1 299 070,7	64,8%	1 325 854,5	64,8%	2,06%
Réseaux - Infrastructures	10 999,4	0,5%	8 939,2	0,4%	-18,73%
Aménagement - Enviro.	10 702,2	0,5%	11 522,8	0,6%	7,67%
Transports	55 069,8	2,7%	34 534,4	1,7%	-37,29%
Développement local	12 477,1	0,6%	15 525,2	0,8%	24,43%
Total	2 006 178,0	100,0%	2 044 934,6	100,0%	1,93%

en milliers d'euros

Les dépenses de personnel : 346,6 M€

Les dépenses de personnel progressent de 6,8 M€ (+2%). Cette augmentation s'explique principalement par la mise en place au 01/1/2018 du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertises et de l'engagement professionnel) au bénéfice de l'ensemble des agents de la collectivité, mais aussi par le renforcement d'équipes relevant de politiques jugées prioritaires par le Département (personnes du bel-âge par exemple ou encore éducation).

Les dépenses d'aide sociale et de solidarité : 1.325,9 M€

L'évolution de ces dépenses est conforme à celle de l'exercice précédent (environ +2%), avec une hausse de 26,8 M€, l'année 2018 ayant vu une reprise des dépenses sociales de l'ensemble des départements (source : rapport Cour des Comptes, juin 2019).

Les charges des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) passent de 705,1 M€ à 732,3 M€, soit une croissance de 3,9%. Les allocations du RSA augmentent de 3% (468,6 M€) en lien notamment avec la suppression des contrats aidés. Les dépenses d'APA représentent 167 M€, soit une dynamique de +4,4% liée à l'accroissement du nombre de bénéficiaires (42.319 au 31/12/2018). Enfin, la PCH atteint 96,7 M€, toujours en forte croissance (+7,1%) : le nombre de bénéficiaires au 31/12/2018 était de 8.278.

Le domaine de l'aide sociale à l'enfance (187,6 M€ hors assistants familiaux) évolue lui aussi de manière très marquée (+7,5%). Cette croissance est en lien notamment avec la prise en charge des mineurs non accompagnés (859 fin 2018, dans les Bouches-du-Rhône).

Enfin, les dépenses de santé s'élèvent à 7,7 M€.

La sécurité : 73,7 M€

Les politiques de sécurité couvrent principalement la prévention incendie et la protection des massifs forestiers. Il s'agit notamment du financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (62,2 M€) et du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM) (8,4 M€).

Les transports : 34,5 M€

Ces charges correspondent principalement à la dotation de compensation de transfert de la compétence transports à la Métropole Aix-Marseille-Provence. Le reste permet de financer le fonctionnement du syndicat mixte de traversées du delta du Rhône qui gère les bacs assurant la continuité territoriale.

L'accompagnement de l'éducation et la politique en faveur des collèges : 58 M€

La mise en oeuvre du plan Charlemagne, lancé en 2017, se poursuit avec la modernisation et la sécurisation des établissements, la distribution de tablettes à contenu pédagogique aux collégiens (objectif d'un collège 100% numérique) et un renforcement de l'accompagnement des élèves dans leur scolarité. Ainsi, par exemple, un nouveau kit de rentrée scolaire (64 €) a été distribué en 2018, aux élèves de 6^{ème}.

De manière plus générale, un effort de 12,1% a été consenti en direction des actions éducatives.

La culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 41 M€

Les aides du Département permettent l'organisation de nombreuses actions et événements au bénéfice de la population des Bouches-du-Rhône : les dimanches de la Canebière, le bal patriotique du 8 mai, la course Marseille-Cassis, l'Open13 de tennis, le Mondial la Marseillaise à pétanque ou encore les chants de Noël. En 2018, le Département s'est mobilisé pour la célébration de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale 14-18. Il a aussi lancé une opération de valorisation du patrimoine et de l'identité du territoire, « Marseille Provence Gastronomie 2019, année de la gastronomie » dont les préparatifs, associant de nombreux partenaires, ont eu lieu durant l'exercice 2018.

Le développement local, l'agriculture et l'aménagement du territoire : 36 M€

Ces politiques regroupent les interventions dans le domaine du développement local (amélioration des infrastructures, investissements structurants, projets de coopération... pour 15,5 M€), celui de l'aménagement du territoire avec le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire par exemple (8,9 M€) et ceux de l'environnement ou de l'agriculture, avec le soutien aux exploitations agricoles des Bouches-du-Rhône mais aussi la structuration des filières et la promotion des produits (11,5 M€).

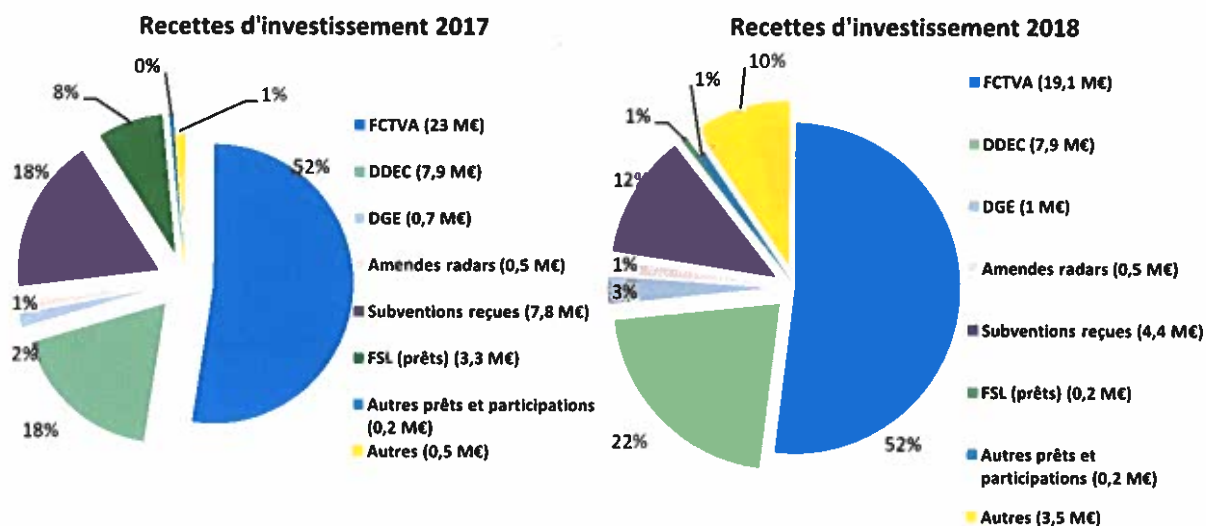
Les dépenses d'administration générale de la collectivité : 129,2 M€

Ces dépenses, mise à part la péréquation horizontale (49,4 M€), permettent d'assurer le fonctionnement quotidien de la collectivité (nettoyage, gardiennage, maintenance des bâtiments).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (HORS DETTE)

Les recettes d'investissement, hors dette, du Département des Bouches-du-Rhône s'élèvent à 36,8 M€ et sont en baisse de 16%.



Cette baisse provient du montant moins élevé de FCTVA qui atteint 19 M€ contre 23 M€ en 2017 (en lien avec le calendrier des grands projets d'infrastructure). Elle est aussi due au transfert du Fonds de Solidarité Logement à la métropole Aix-Marseille-Provence (pour la partie relevant de son territoire). Il est à noter que l'Etat s'étant retiré du plan numérique collèges, la recette correspondante (2,8 M€ en 2017) disparaît également.

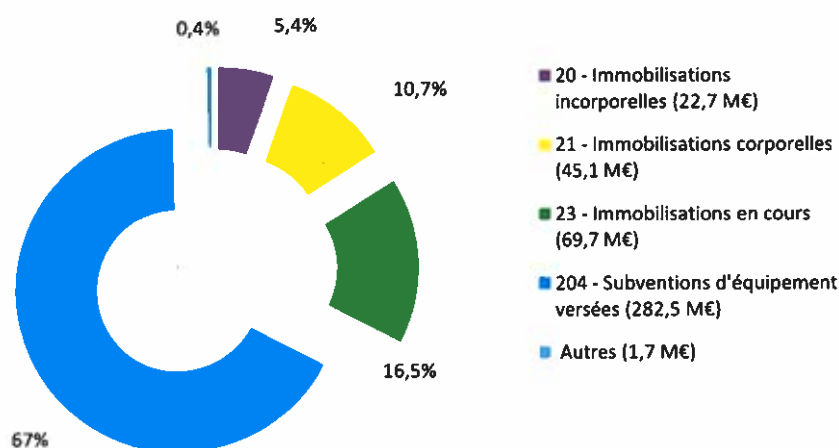
EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (HORS DETTE)

La section d'investissement s'élève à 468,8 M€ avec dette. Hors dette, les dépenses d'investissement sont de 421,7 M€, soit une baisse de moins de 2%. Cette relative constance d'un exercice à l'autre est à noter alors que c'est seulement en 2018 que la baisse continue des dépenses d'investissement des départements constatée depuis 2010 s'est enrayée (source : rapport OFGPL, juin 2019).

Les subventions d'équipement régressent (-3,9%) mais constituent toujours la majeure partie des dépenses (67%) avec 282,5 M€. L'investissement direct, quant à lui, progresse avec 137,4 M€ contre 131,3 M€ en 2017. Il représente aujourd'hui près de 33% des dépenses d'investissement contre un peu plus de 30% en 2017.

L'investissement direct (et hors dette) réalisé par le Département concerne les dépenses assumées directement par la collectivité, qu'il s'agisse de travaux (voirie, bâtiments scolaires, culturels ou sportifs) pour 70 M€, d'investissements matériels (informatique scolaire, transport) pour 45 M€, de frais d'étude ou assimilés pour 22,7 M€ et de prêts accordés, notamment au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement pour le périmètre restant à la charge du Département.

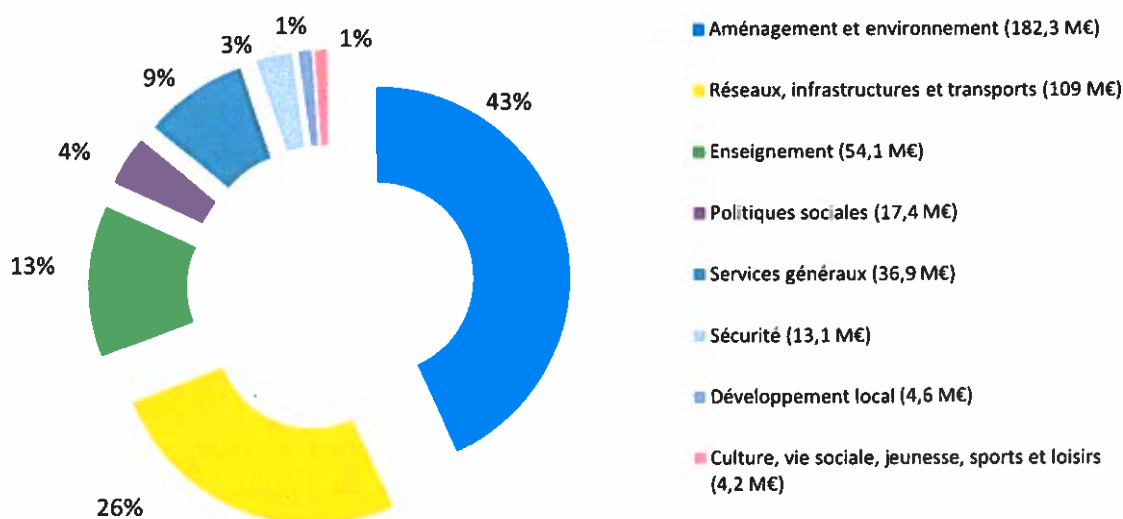
Dépenses réelles d'investissement hors dette et par nature en 2018



Soucieux de solidarité et d'équité territoriale, ainsi que du rayonnement et de l'équipement de son territoire, le Département se positionne comme un partenaire privilégié des communes et des intercommunalités, en y consacrant une large part de ses subventions (165,2 M€).

L'ensemble de ces actions est décliné selon différentes fonctions analysées ci-après.

Dépenses réelles d'investissement hors dette et par fonction en 2018



L'aménagement et l'environnement : 182,3 M€

Ce poste représente près de 43% du montant total des dépenses réelles d'investissement. La baisse en volume (-13 M€) est liée au caractère atypique de l'année 2017 (qui a vu le règlement de grands projets nationaux comme la L2, voie de contournement de Marseille). La priorité accordée au cadre de vie quotidien est confirmée via l'aide aux communes (165,2 M€) ou encore le logement (13 M€).

Les réseaux – infrastructures et les transports : 109 M€

L'année 2018 a permis la montée en puissance du plan mobilité qui représente près de 40 M€. Pour mémoire, ce programme définit et met en oeuvre des solutions alternatives en matière de transports (pistes cyclables, voies réservées pour les bus, parkings relais). De leur côté, entretien et travaux concernant les réseaux et infrastructures pèsent pour près de 60 M€.

L'enseignement : 54,1 M€

Ce sont 48,4 M€ qui ont été consacrés en 2018 aux 135 collèges publics et privés relevant des compétences du Département. La recherche et l'enseignement supérieur, considérés comme des atouts au service du développement et de l'attractivité du territoire, ont bénéficié de 5,6 M€.

L'action sociale et les solidarités : 17,4 M€

Le Département investit dans les technologies innovantes de santé et contribue au financement des travaux dans les établissements d'accueil et de soins, comme l'Institut Paoli-Calmettes, l'APHM ou encore l'Hôpital St Joseph.

Les moyens généraux : 36,9 M€

Cette fonction est essentiellement constituée de l'appui technique au fonctionnement quotidien des services : outils informatiques, matériels, véhicules, mobiliers, travaux sur bâtiments.

La sécurité : 13,1 M€

Le Département intervient auprès du SDIS13 en soutenant ses programmes d'acquisition de matériel et de construction/rénovation des centres de secours. Cela a représenté un budget de 10 M€ en 2018.

Le développement local, le tourisme et l'agriculture : 4,6 M€

Le Département poursuit son intervention dans les domaines de l'aménagement du territoire (2,3 M€), du tourisme et de l'agriculture (2,2 M€) pour développer simultanément attractivité, activité et emploi.

La culture, la vie sociale, la jeunesse, le sport et les loisirs : 4,2 M€

Le soutien apporté à l'éducation artistique, à la création et la diffusion culturelle, au patrimoine historique ou encore aux équipements culturels a amené le Département à investir 4,2 M€ en 2018.

C. L'ÉPARGNE ET L'ENDETTEMENT

L'épargne brute représente l'excédent des produits sur les charges de fonctionnement. Associée aux ressources d'investissement, elle permet de financer les dépenses d'investissement.

Le Département des Bouches-du-Rhône voit son épargne brute revenir à 284,8 M€ en 2018 soit un niveau équivalent à 2016 après une année 2017 considérée comme inhabituelle (360 M€, avec toutefois des recettes spécifiques à l'exercice en matière de cessions, 12 M€, ou reprises sur provisions, 25 M€).

Pour obtenir l'épargne nette, il convient de retrancher le remboursement du capital de la dette. Celui-ci a été de 47,1 M€ en 2018, ce qui conduit à une épargne nette de 237,7 M€.

Au 1er janvier 2019, le stock de dette du Département représente 859,6 M€, dont 116,5 M€ levés en 2018, soit une dette par habitant de 420 € (moyenne des Départements métropolitains hors Paris au 31/12/2018 : 518 €. Source : rapport Observatoire des Finances et de la gestion publique locales, juillet 2019).

Cet encours se répartit en 50,2 % en dette à taux fixe (431,6 M€) et 49,8 % en dette à taux variable (428 M€), pour un taux moyen de 1,68% et une solvabilité de 3,1 ans.

A titre de comparaison, la solvabilité de l'ensemble des départements hors collectivité de Corse était de 4,1 ans fin 2018 (source : Observatoire des finances et de la gestion publique locales, juin 2019).

La dette du Département se ventile entre quinze prêteurs différents au 1er janvier 2019, avec un poids prépondérant de la Banque des Territoires (BDT) (35,21%), dont les produits sont majoritairement adossés au livret A. L'encours contracté auprès de la BDT comprend plusieurs prêts à taux zéro.

Le programme d'emprunt obligataire mis en place par le Département en 2013 (pour un total de 500 M€) a permis de réaliser 288 M€ d'émissions obligataires au 31/12/2018, selon des maturités adaptées au profil d'extinction de la dette départementale et courant de 6 à 25 ans.

Pour financer les 421,7 M€ d'investissements de l'exercice 2017, plusieurs emprunts ont été mobilisés pour un montant total de 116,5 M€. Ils correspondent à 4 émissions obligataires pour un total de 45 M€ (une conclue avec HSBC et trois avec GFI-Limited), un prêt contracté auprès de la Société générale pour 20 M€ et trois emprunts de la Banque des Territoires (51,5 M€, dont 20 M€ à taux zéro).

Le Département a par ailleurs engagé une démarche de diversification de ses ressources en sollicitant un financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement, au titre du Plan Charlemagne. Le financement contractualisé en 2019 (150 M€) devrait être débloqué sur 5 ans, lors des exercices à venir.

Les recettes d'investissement hors dette se sont élevées à 36,8 M€.

Compte tenu du fonds de roulement de début d'exercice (99 M€), un prélèvement de 30,7 M€ a été effectué, permettant de solder le financement 2018, avec un taux d'autofinancement final de 72%.

Le fonds de roulement en fin d'exercice est de près de 68 M€.

Ainsi, la structure de financement du budget départemental se décompose ainsi :

. Ressources :

. épargne nette :	237,7 M€ (56,4%)
. emprunt :	116,5 M€ (27,6%)
. recettes d'investissement :	36,8 M€ (8,7%)
. prélèvement sur excédent reporté :	30,7 M€ (7,3%)

. Emplois :

. investissements hors dette :	421,7 M€
--------------------------------	----------

2. Les éléments d'éclairage du compte administratif 2018

Dès son arrivée en 2015, l'Exécutif a fixé une feuille de route en matière financière et budgétaire, dont les principes et objectifs sont régulièrement confirmés lors des orientations budgétaires :

- la réalisation des engagements pris à l'issue des Etats généraux de Provence,
- la stabilité du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties,
- le maintien d'une épargne brute budgétaire de 200 M€,
- la réalisation d'un volume d'investissements annuel de l'ordre de 450 M€, tout en plafonnant les nouveaux emprunts annuels à 250 M€,
- des caractéristiques d'endettement comparables aux moyennes des départements de la même strate.

Les résultats 2018 permettent les constats suivants :

2.1. La poursuite d'un volume d'investissements significatif

Le Département a conforté ses dépenses d'investissement à près de 422 M€ (421,7 M€ réalisés contre 429,6 M€ en 2017). Ce volume est relativement constant au fil des exercices (430,2 M€ en 2016) dans un contexte de forte baisse nationale depuis 2010, les investissements reprenant simplement en 2018. Dans les Bouches-du-Rhône, le fléchissement constaté en 2018 est lié à des décalages conjoncturels et ne remet nullement en cause les grands programmes de la collectivité.

Ainsi, au-delà des aspects règlementaires, l'éducation est l'une des priorités de l'Exécutif et 2018 aura vu la mise en œuvre progressive du plan Charlemagne lancé en 2017, soit 2,5 milliards d'euros destinés à améliorer les conditions d'apprentissage des collégiens sur la période 2017-2027. Plus de 48 M€ ont été consacrés aux collèges en 2018.

De même, 2018 permet la montée en puissance du plan mobilité (près de 40 M€ en 2018), ce programme organisé en collaboration avec la Métropole dans un souci de cohérence, reposant sur une modification progressive mais profonde des modes de déplacements.

Enfin, en 2018, le Département a lancé un plan de lutte contre l'habitat indigne, incluant 10 mesures-phares favorisant l'accès à un logement digne et sécurisé. Le Département aura consacré 13 M€ en 2018 à l'ensemble de la politique de logement (hors garanties d'emprunt accordées qui permettent la réalisation des programmes de logement des bailleurs).

2.2. La préservation d'une épargne satisfaisante

Après une année 2017 exceptionnelle (360 M€), l'épargne retrouve un montant similaire à celui de l'exercice précédent, soit 284,8 M€.

Ce volume permet de conforter l'autofinancement des investissements (72%) tout en garantissant un excédent reporté suffisamment solide (68 M€) pour conserver une marge de manœuvre pour les exercices à venir.

2.3. La préservation d'une situation saine

Au 31/12/2018, l'encours de dette représente 420€/habitant et la solvabilité, 3,1 ans. Ces résultats restent inférieurs aux moyennes nationales évoquées précédemment. La solvabilité est également très en deçà du plafond mentionné par la loi de programmation des finances publiques 2018/2022, et qui a été fixé à 10 ans pour les Départements. Pour mémoire, ce plafond est l'un des critères d'appréciation de la capacité de remboursement des collectivités telle que fixée par le texte.

2.4. La perspective de la fusion Conseil départemental/Métropole Aix-Marseille-Provence

L'exercice 2018 aura permis de déterminer puis engager les actions conduites dans la perspective d'une éventuelle fusion du Département et de la Métropole. Si aucun texte de loi ni aucune précision (calendrier, modalités) ne sont encore disponibles, le Département et AMP ont souhaité définir, sans plus tarder et dans un souci d'efficacité et de cohérence, de grands axes de coopération en matière de mobilité, de développement durable ou encore de logement.

Indépendamment du cadre institutionnel restant à définir, les programmes ainsi développés permettent de répondre, à une échelle pertinente, à de grands enjeux d'aménagement.

2.5. L'horizon à court et moyen terme

Les différents constats énoncés plus haut interviennent dans un contexte général de prudence observée par les départements. La reprise des investissements reste relativement mesurée après 8 années de baisse et le montant des investissements devrait demeurer inférieur à celui du mandat précédent.

Les DMTO (bien qu'inégalement répartis) continuent de porter la fiscalité (+4% contre +16,8% en 2017, et + 6,8% dans les BDR) et le recours à l'endettement est modéré pour l'exercice 2018 (-2%, comme en 2017).

Cette prudence est également motivée par la mise en application de la loi de programmation des finances publiques 2018/2022, via le dispositif de Cahors, qui encadre les dépenses de fonctionnement des collectivités en plafonnant leur évolution à 1,2%. Le Département des Bouches-du-Rhône n'a pas souhaité signer de contrat avec l'Etat compte tenu des modalités de mise en œuvre de celui-ci (absence de prise en compte des dépenses réalisées pour le compte de l'Etat ou imposées suite à des décisions de ce dernier, absence de prise en compte du caractère exceptionnel de certaines opérations) et du souhait de respecter en priorité les engagements pris auprès de la population.

Enfin, les Départements devraient voir une évolution structurelle de leurs recettes avec la future réforme de la fiscalité locale, susceptible d'entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Celle-ci devrait aboutir au transfert de la TFPB vers le bloc communal, les Départements récupérant une fraction de TVA.

De manière plus générale, il convient d'être vigilant quant à l'organisation institutionnelle du pays (droit à l'expérimentation, organisation des services déconcentrés de l'Etat, nouveaux transferts de compétences) et la contribution attendue des collectivités à l'amélioration des finances publiques.

3. La notation

L'Emetteur s'est engagé dans une démarche de notation auprès de l'agence de notation Fitch France S.A.S. ("**Fitch**").

Les analyses effectuées portent sur les contextes politique, institutionnel et économique ainsi que sur l'évolution de la situation financière de l'Emetteur. La première note long terme a été obtenue le 10 octobre 2013 par l'Emetteur.

Le 30 novembre 2018, Fitch Ratings a confirmé les notes de défaut émetteur (*Issuer Default Ratings* –IDR) à long terme en devises et en monnaie locale du département des Bouches-du-Rhône à 'AA' et la note IDR à court terme à 'F1+'. La perspective est stable.

Fitch a également confirmé la note 'AA' du programme EMTN du département, d'un plafond de 500 millions d'euros.

Ces éléments font suite à l'actualisation de la notation, intervenue le 1^{er} juin 2018 et qui s'était conclue selon les mêmes termes (confirmation de la notation AA, perspective stable de la collectivité comme du programme EMTN).

Le communiqué de presse diffusé par l'agence le 30 novembre 2018 précise :

« La confirmation des notes reflète les performances budgétaires solides du département, son niveau d'endettement modéré, sa gouvernance proactive et son

économie diversifiée. La perspective stable reflète la capacité du département, selon Fitch, à maintenir à moyen terme des ratios budgétaires et d'endettement compatibles avec les notes actuelles, même si l'encours de dette devrait continuer à augmenter dans les prochaines années. Fitch note par ailleurs que la fusion possible avec la métropole Aix Marseille Provence (AMP ; A+/Stable/F1) aurait une incidence négative sur le profil de crédit du département. Nous suivrons les développements futurs relatifs à cette possible fusion.

FONDAMENTAUX DES NOTES

Performances budgétaires (Force/Stable)

Selon notre scénario central, le taux d'épargne de gestion du département devrait se maintenir à un niveau confortable, proche de 12% en moyenne sur la période 2018-2021, contre un ratio de 14,9% en 2017.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO ; 18% des recettes de gestion en 2017) devrait continuer à croître en 2018, de l'ordre de 7%, après avoir connu une hausse de 19% en 2017, en raison du dynamisme du marché immobilier. Leur évolution aura une influence importante sur la performance financière du département dans les prochaines années ; notre scénario central repose sur l'hypothèse d'une légère baisse à partir de 2019.

Nous estimons que la croissance des dépenses de gestion du département sera supérieure à 1,5% par an en moyenne sur la période 2018-2021, en raison notamment du dynamisme des dépenses sociales. Le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de nouveau depuis le début de l'année 2018 et les dépenses de RSA (23% des dépenses de gestion en 2017) devraient croître de l'ordre de 3% en 2018. Les dépenses de personnel (17% des dépenses de gestion en 2017) devraient également être une dépense dynamique en 2018 et croître de l'ordre de 1,8% cette année, en raison notamment de l'incidence de mesures nationales.

Par conséquent, il est possible que l'objectif de croissance de 1,2% des dépenses de fonctionnement fixé par l'Etat français ne soit pas atteint par le département ; notre scénario central tient ainsi compte de possibles sanctions financières imposées par l'Etat au département.

Selon le programme pluriannuel du département, les dépenses d'investissement devraient représenter près de 470 millions d'euros par an en moyenne sur la période 2018-2021 (environ 18% des dépenses totales). Nous estimons que la capacité d'autofinancement (épargne brute et recettes d'investissement) représentera environ 70% en moyenne des dépenses d'investissement dans les prochaines années, conduisant à une hausse de l'endettement.

Dette (Force/Négative)

Selon notre scénario central, la dette consolidée du département devrait être proche de 1,4 milliards d'euros fin 2021, aux alentours de 60% des recettes réelles de fonctionnement (RRF), contre 826,3 millions d'euros fin 2017 (35%). La capacité dynamique de désendettement (CDD ; dette du SDIS incluse) devrait augmenter dans les prochaines années (2017 : 2,5 années), mais rester légèrement inférieure à six

années. La couverture du service de la dette devrait se maintenir à un niveau confortable, avec un service de la dette représentant moins de 35% de l'épargne de gestion dans les prochaines années.

Economie (Force/Stable)

Les Bouches-du-Rhône comptent 2 millions d'habitants. Son économie est considérée comme étant forte dans une perspective internationale ; elle bénéficie notamment de la présence de centres de recherche de haut niveau, de bonnes infrastructures de transport international et d'une base fiscale variée. Le PIB par habitant est supérieur à la moyenne de l'Union européenne.

Toutefois, les indicateurs socio-économiques du département sont inférieurs à la moyenne nationale. Le taux de pauvreté était de 18,6% en 2015 contre 14,9% en moyenne en France métropolitaine. Le taux de chômage est également supérieur à la moyenne métropolitaine, à 11,2% au premier trimestre 2018 contre 8,8%. Cette situation se traduit par des dépenses de RSA importantes.

La ville principale du département est Marseille (A+/Stable/F1) qui compte 850 000 habitants, soit près de 40% de la population du département.

Gouvernance (Force/Stable)

Les Bouches-du-Rhône bénéficient d'une bonne gouvernance, caractérisée par une prévision budgétaire de qualité et une gestion de la dette satisfaisante. L'équipe dirigeante a mis en place un important plan d'économies depuis 2016 pour compenser la baisse des dotations de l'Etat et envisage de poursuivre un contrôle étroit sur les dépenses au cours des prochaines années. Fitch suivra la capacité du département à respecter ses objectifs.

Cadre institutionnel (Neutre/Stable)

Le département des Bouches-du-Rhône pourrait fusionner avec AMP dans les prochaines années. Les deux collectivités sont actuellement présidées par Martine Vassal. Le périmètre de la fusion en termes de compétences et en termes géographiques n'est pas encore défini. Cependant, Fitch note qu'une telle fusion aurait une incidence négative sur la qualité de crédit du département car les ratios d'endettement d'AMP sont sensiblement plus élevés. A titre d'illustration, son ratio de CDD était de 8,6 années en 2017. Sur le plan positif, la fusion pourrait permettre des économies d'échelle et une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques.

La solvabilité des collectivités territoriales (CT) françaises est soutenue par la qualité de leur cadre administratif et financier qui assimile le paiement des annuités de la dette à une dépense obligatoire. La flexibilité fiscale des départements est supérieure à celle des régions, mais inférieure à celle du groupe communal. Elle se limite à la taxe foncière sur les propriétés bâties dont les recettes représentaient 21,4% de leurs RRF en 2017 (16,2% dans les Bouches-du-Rhône). Les dépenses de fonctionnement des départements sont plus rigides que celles des autres CT en raison du poids des dépenses sociales qui relèvent en grande partie de décisions prises au niveau national.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 prévoit trois nouvelles règles prudentielles d'encadrement des finances locales pour les CT les plus importantes, comprenant l'ensemble des régions et des départements : un objectif de limitation de la hausse des dépenses réelles de fonctionnement (1,2% en moyenne par an et en valeur) ; un objectif de réduction des besoins de financement ; enfin, un plafond national de référence de capacité de désendettement (dix années pour les départements). Fitch estime que ce cadrage des règles de gestion est positif pour la qualité de crédit des CT françaises.

Ces éléments ont été confirmés, sous forme synthétique, lors de la publication, le 19 avril 2019, d'une revue de portefeuille exceptionnelle, puis de celle du « handbook » que Fitch a consacré aux collectivités locales que l'agence note, et qui s'en est suivi.

INFORMATIONS GENERALES

Les points 1 et 2 de la section «Informations générales» du prospectus de base (page 179) sont modifiés de la façon suivante :

1. L'Emetteur a obtenu tous accords, approbations et autorisations nécessaires en France dans le cadre de l'établissement et de la mise à jour du Programme. Toute émission de Titres doit être autorisée par une délibération du Conseil départemental de l'Emetteur. Conformément à la délibération n°11 en date du 5 avril 2019, le Conseil départemental de l'Emetteur a autorisé sa Présidente à réaliser des emprunts de toute nature sous réserve du respect de certaines conditions (notamment relatives au taux ou à la durée), libellés en euros, notamment obligataires y compris dans le cadre d'un programme EMTN, jusqu'au 30 avril 2020 et dans la limite des dispositions légales applicables, des montants inscrits au budget et à passer les actes, contrats et avenants nécessaires à cet effet.

2.A l'exception des évènements mentionnés dans la section intitulée "Description de l'Emetteur", il n'y a pas eu de changement notable dans (a) les systèmes fiscal et budgétaire, (b) la dette publique brute, (c) la balance commerciale et la balance des paiements, (d) les réserves de change, (e) la situation et des ressources financières, ni dans (f) les recettes et dépenses de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2018.

31.10.2019
31.10.2019
31.10.2019
31.10.2019
31.10.2019
31.10.2019
31.10.2019
31.10.2019
31.10.2019
31.10.2019

Responsabilité du supplément au Prospectus de Base

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément au Prospectus de Base

Au nom de l'Emetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, j'atteste que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Marseille, le 22 juillet 2019

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

Hôtel du Département
52, avenue Saint-Just
BP 56
13256 Marseille Cedex 20

Représenté par : Alain GAGLIANO
Directeur des Finances

Pour la Présidente du Conseil
Départemental déléguée

Hervé DOLLE
Directeur Adjoint des Finances
Chef du Service Budget et Gestion
Financière